



# Guide — DES — Parents

— Été 2026 —

loisirs  
d'ici



— SAINTE-CHRISTINE —

## 1. Coordonnées importantes

### Contacts essentiels pour le camp de jour :

- **Responsable:** Maude Baillargeon Landry  
Rôle : Coordinatrice des Loisirs  
Téléphone : 819-858-2828 poste 102  
Courriel : coordination@ste-christine.com
- Adresse administrative :** 646, 1er Rang Ouest, Sainte-Christine, Québec J0H 1H0
- Lieu du camp :** Centre de loisirs, 629, rue des Loisirs, Sainte-Christine (QC)

## 2. Période et modalités d'inscription

Enfants de la maternelle 4 ans (avec preuve de fréquentation scolaire) jusqu'à la 6e année, résidant à Sainte-Christine, Durham-Sud ou Béthanie.

**Période d'inscription:** du 9 mars au 9 avril 2026.

- Les formulaires seront disponibles à partir du 9 mars à 10 h (site web municipal et page Facebook des Loisirs).
- Retour des formulaires par courriel : coordination@ste-christine.com. Une preuve de résidence est exigée.
- Priorité d'admission selon le nombre de semaines de présence prévu.

## 3. Horaires

- Activités régulières: de 8h00 à 16h00.
- Service de garde du matin : de 7h00 à 8h00.
- Service de garde de l'après-midi : de 16h00 à 17h00.

## 4. Service de garde – Nouveauté 2026

- **Le service de garde doit être payé avant utilisation (aucun accès sans paiement).**
- Blocs de 10 présences : 50 \$ (une journée complète = 2 présences : matin + après-midi).
- Blocs supplémentaires disponibles pendant le camp.
- **Ponctualité requise :** Il est important de respecter l'heure de clôture du service de garde. Des frais supplémentaires de 5 \$ seront imposés pour chaque tranche de 5 minutes de retard.

## 5. Arrivées et départs

### Instructions d'Arrivée au Camp de Jour

Pour les enfants inscrits au service de garde du matin :

- Accueil à partir de 7h00.

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde :

- Accueil à partir de 8h00.

**Il est à noter que l'accès au service de garde n'est pas permis avant cette heure.**

Heure limite pour l'arrivée au camp : **9h30 au plus tard.**

**Respecter cette heure d'arrivée est crucial pour nous permettre d'organiser efficacement les activités du jour et d'assurer une journée pleine et enrichissante pour chaque enfant.**

### Procédure de départ :

- **Identification auprès du moniteur** : Il est nécessaire de se présenter au moniteur pour récupérer votre enfant.
- **Autorisation de récupération** : Seules les personnes préalablement autorisées peuvent venir chercher l'enfant. Le personnel ne permettra pas le départ de l'enfant avec une personne non autorisée, indépendamment de tout lien familial.
- **Modification de l'autorisation** : Pour permettre à une personne non listée dans la section 4 du formulaire d'inscription de venir chercher l'enfant, une notification écrite doit être remise au service de garde en spécifiant le nom de cette personne.
- En cas de changement, une notification écrite ou téléphonique doit être faite durant la journée pour autoriser une personne non inscrite à récupérer l'enfant.

### Politique de retard :

- **Respect des horaires** : L'importance de respecter l'heure de fermeture est soulignée.
- **Pénalités pour retard** : Un montant de **5 \$** sera facturé pour chaque tranche de **5 minutes** de retard après l'heure de fermeture.
- **Appréciation de la coopération** : Votre compréhension et votre collaboration sont essentielles pour le bon déroulement du service de garde.

## 6. Tarification

- Résidents (Sainte-Christine) : 1er enfant 70 \$ – 2e 65 \$ – 3e 60 \$ par semaine.
- Non-résidents (Durham-Sud et Béthanie) : 1er enfant 90 \$ – 2e 85 \$ – 3e 80 \$ par semaine.
- Les activités et les sorties sont incluses.

**Nouveauté** : Des frais s'appliquent en cas d'absence non justifiée à une sortie (coût de l'activité + transport).

## 7. Code vestimentaire

### Tenue appropriée pour le camp de jour :

- **Tenue de sport adaptée** : Adaptée aux activités extérieures et aux ateliers (peinture, bricolage).
- **Chaussures adaptées** : Optez pour des chaussures adaptées aux jeux de ballon. Les sandales ouvertes et les tongs sont à éviter pour des raisons de sécurité.
- **Protection solaire** : Un chapeau ou une casquette est recommandé pour se protéger du soleil lors des activités extérieures.
- **Équipement pour la baignade** : Garder sur soi un maillot de bain et une serviette de plage à tout moment pour les activités aquatiques.

En cas d'oublis fréquents des items essentiels, l'enfant pourrait ne pas être admis pour la journée.

## 8. Code de vie

### Principes de conduite au camp de jour :

1. **Adhésion aux directives** : Je m'engage à suivre toutes les instructions données.
2. **Respect mutuel** : Je traite les animateurs et les autres participants avec respect, tant dans mes actions que dans mes paroles.
3. **Participation active** : Je prends part avec enthousiasme à chaque activité organisée.
4. **Responsabilité du matériel** : J'utilise le matériel avec soin et m'assure de le remettre en place après usage.
5. **Accompagnement** : Je reste constamment en compagnie de mon animateur.
6. **Protection de l'environnement** : Je contribue à la préservation de la nature en jetant les déchets dans les réceptacles appropriés.
7. **Absence d'objets personnels** : Je laisse mes effets personnels à la maison pour me consacrer entièrement aux activités et éviter toute perte ou vol.
8. **Gestion des conflits** : Je communique de manière posée, recherche des solutions pacifiques et gère mes émotions de façon appropriée.
9. **Attitude positive** : Chaque jour, j'apporte ma joie de vivre et ma positivité.

**Objectif d'épanouissement** : Notre souhait est que chaque enfant profite pleinement de l'été et s'épanouisse dans un environnement amusant et sécurisé.

**Politique de discipline** : En cas de manquement aux règles établies, de comportements préjudiciables envers autrui ou de situations compromettant la sécurité personnelle ou collective, nous appliquerons une gestion de la discipline adaptée pour maintenir un cadre bienveillant et protecteur pour tous.

Escalade des sanctions — Problème MINEUR	Escalade des sanctions — Problème MAJEUR
(langage grossier, querelle, désobéissance, crise, insulte, bousculade, refus de participer, etc.) :	(violence physique, crise de rage, intimidation, fugue, bris de matériel, etc.) :
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avertissement verbal / Discussion</li><li>2. Retrait ou non-participation à une activité</li><li>3. Avis écrit au parent</li><li>4. Appel au parent pour trouver une solution</li><li>5. Suspension d'une durée déterminée</li><li>6. Expulsion définitive du camp de jour</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Enfant retiré du groupe - Rencontre avec le parent et, selon la gravité de l'action, avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées</li><li>2. Expulsion définitive du camp de jour</li></ol>

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

**Mise à jour des informations essentielles** : Il est important de tenir l'équipe de coordination informée de toute modification concernant vos coordonnées (adresse, numéro de téléphone) ou toute information cruciale relative à la santé de votre enfant (allergies, traitements médicaux). Pour ce faire, veuillez contacter directement l'équipe de coordination.

## 9. Objets personnels et perdus

### Gestion des effets personnels et des objets égarés :

- **Centralisation des objets égarés** : Une table sera désignée pour recueillir les objets trouvés. Nous vous invitons à vous renseigner sur son emplacement et à vérifier régulièrement si vous y retrouvez des affaires manquantes.
- **Destination finale des non-réclamés** : Les objets non réclamés à la fin de la saison estivale seront généreusement donnés à un organisme de bienfaisance local.
- **Rangement des affaires** : Chaque groupe disposera d'un espace dédié pour entreposer sacs à dos et boîtes à lunch.
- **Politique concernant les jouets** : Il est important que les enfants laissent leurs jouets à la maison afin d'éviter toute distraction ou désagrément lié à une perte ou un vol. Le camp n'assume aucune responsabilité pour les objets perdus ou dérobés.

## 8. Quoi apporter

### Contenu recommandé pour le sac à dos :

- **Protection solaire** : Une casquette ou un chapeau, et de la crème solaire
- **Équipement pour la piscine** : Un maillot de bain et une serviette de plage pour les activités aquatiques.
- **Repas et hydratation** : Une boîte à lunch marquée au nom de l'enfant et une gourde d'eau.
- **Conservation de la fraîcheur** : Un bloc réfrigérant pour maintenir la température des aliments.
- **Chaussures appropriées** : Des chaussures de sport sont nécessaires pour toutes les activités ; les sandales ne sont pas autorisées.



## 9. Maladie

**Directives en cas de symptômes de maladie** : Il est impératif que votre enfant reste à la maison s'il montre des signes de malaise tels que :

- **Température élevée** : En présence de fièvre.
- **Troubles digestifs** : Si des épisodes de diarrhée ou de vomissements ont eu lieu dans les dernières 24 heures.
- **Problèmes dermatologiques** : L'apparition d'éruptions cutanées inexplicables.
- **Conditions contagieuses** : Tout signe d'une maladie potentiellement transmissible.
- Cette précaution aide à assurer la santé et le bien-être de tous les enfants et du personnel du camp.

### Administration des médicaments

- Autorisation écrite du parent requise.
- Seuls les médicaments prescrits seront administrés, avec ordonnance et posologie.
- Les médicaments doivent être préparés par le pharmacien en format DisPill.

## 10. Allergies

**Procédures en cas d'allergies :** Il est crucial de communiquer toute allergie de votre enfant à l'équipe de coordination et aux animateurs. Cette information doit être clairement indiquée dans le dossier médical de l'enfant lors de l'inscription.

- **L'enfant doit avoir son auto-injecteur d'épinéphrine en tout temps.**

## 11. Urgences et blessures

**Intervention en cas d'incident :**

- **Soins immédiats :** En présence de blessures légères, l'équipe d'encadrement est qualifiée pour fournir les premiers soins sans délai.
- **Alerte parentale :** Si l'enfant souffre de blessures graves, de fièvre continue, de vomissements ou de céphalées, les parents seront contactés immédiatement par téléphone.

**Procédure en cas d'urgence :**

- **Transport d'urgence :** Le camp se réserve le droit de décider du transport par ambulance d'un enfant en cas de nécessité médicale ou à la suite d'un accident.
- **Responsabilité financière :** Les coûts associés à ce transport seront à la charge des parents.

## 12. Communication et partage d'information (au besoin)

- Avec votre consentement écrit, le camp peut communiquer avec l'école/CLSC-CIUSSS/professionnels qui accompagnent déjà votre enfant pour assurer une continuité des stratégies et un milieu cohérent.
- Un formulaire officiel de consentement est transmis si vous optez pour ce partage. Autorisation valide uniquement pour l'été 2026.

## 13. Modalités de paiement et de remboursement

- Une facture de Loisirs d'ici Sainte-Christine (Bagot) Inc. est envoyée. Paiement en ligne par carte de crédit/débit (aucun virement bancaire).
- Séance de paiement en personne : jeudi 19 mars 2026, 16 h à 19 h (argent, débit, chèque). Possibilité de rendez-vous au besoin.

**Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à : [coordination@ste-christine.com](mailto:coordination@ste-christine.com)**

- Annulation plus d'un mois avant le début du camp : remboursement complet moins 25 \$ de frais d'annulation.
- Annulation moins d'une semaine avant le début du camp : aucun remboursement, et aucun remboursement pour les journées manquées.
- Raison médicale (avec preuve) : remboursement complet, moins 25 \$ de frais d'annulation.